

# RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI



*Sous prétexte que la Loi est illisible, le patronat et ses soutiens politiques exigent la réforme du Code du Travail. De quelle réforme s'agit-il ? Le rapport Combrexelle et la loi qui doit en découler s'inscrivent dans la continuité des réformes précédentes et ont pour but :*

1. de faire primer l'accord collectif sur la loi, et ce, dans tous les domaines du droit du travail (dans certains cas, cela est déjà possible). Cela entraînerait autant de lois que d'entreprises.
2. de faire prévaloir l'accord collectif sur le contrat de travail. Cet accord, plus défavorable, pourrait entraîner le licenciement du salarié qui refuserait de renoncer aux droits inscrits sur le contrat qu'il a signé, avec une indemnité de licenciement inférieure à celle stipulée dans la loi... l'indemnité que l'accord collectif aura retenue ! Sur ce dernier point, le sale travail a déjà été largement déblayé par la loi Macron où est désormais inscrite la possibilité de remplacer le Code du travail par le Code civil si patron et salarié se mettent d'accord.

Cerise sur le gâteau dégoûlant du capitalisme: aucun contrôle et aucune sanction ne sont prévus en cas de non respect de ces accords collectifs ! La loi sera remplacée par des « accords » forcément favorables aux patrons (car issus de chantages et de pressions), mais en plus ils ne risqueraient rien, s'ils décidaient de ne pas les respecter...

Pour réussir, cette destruction des droits des travailleurs s'accompagne de la destruction des moyens de défense des salariés ; représentants du personnel, syndicalistes, médecine du travail, inspection du travail, droit de grève, conseil des prud'hommes (cf. loi Rebsamen entre autres...).ANI, loi Macron, loi Rebsamen, Rapport Combrexelle... si on ajoute à cela la destruction du système de santé, la destruction des services publics, les lois répressives et de surveillance, la chasse aux immigrés (et aux Roms), jamais il n'y a eu autant d'attaques violentes de la part des classes dirigeantes.

La réforme du code du travail va laisser chacun d'entre nous face à son patron, sans autre recours que celui de négocier seul les conditions de son exploitation. Toute réponse collective, notre seule force face à ceux qui nous exploitent se heurtera à la nouvelle législation. Chacun de nous va se retrouver, pieds et poings liés à la merci de son maître, esclave malléable et corvéable à merci.

Il est vital de gagner cette lutte, mais aussi de prendre l'élan nécessaire pour reconquérir les acquis perdus ces dernières années : unique façon de ne plus reculer.

# TANT QU'IL Y AURA DES PATRONS

Poussés par les lois du marché et de la concurrence, ils chercheront à augmenter leurs bénéfices, toujours, et toujours plus, à nous exploiter chaque jour un peu plus, sans trêve ni répit. Sans trêve ni répit, nous aurons à lutter pour défendre notre droit à vivre. Cette guerre qu'ils nous imposent ne cessera qu'avec la disparition du patronat et du salariat.

Chaque victoire est provisoire ; elle n'est rien d'autre qu'une opportunité pour reprendre notre souffle et nous devons veiller à ne pas nous satisfaire de ce que nous venons d'obtenir car ils ne manqueront pas de nous le reprendre dès le lendemain, et même plus si on leur en laisse le temps. C'est ce qu'ils sont en train de faire depuis 40 ans.

Notre arme la plus efficace : c'est la grève. Elle marque l'arrêt de notre exploitation et le gel des bénéfices qu'ils en tirent. Elle met en panne l'économie capitaliste et leur fait perdre le contrôle sur l'économie et sur nos vies.

C'est pourquoi nous ne devons pas nous en laisser déposséder et que nous devons en garder le contrôle : si personne ne fait grève à notre place, personne ne doit en décider pour nous.

Seules les assemblées de grévistes et les comités de grève qu'elles mandatent dans l'intervalle de deux assemblées générales et qui doivent rendre compte de leur mandat à l'assemblée suivante sont légitimes pour porter la parole des grévistes.

Les syndicats et les intersyndicales ont leur rôle à jouer, entre deux grèves. Mais en période de grève, seuls les grévistes peuvent décider des suites à donner à leur lutte.

Il est temps pour nous, futurs, actuels ou ex-travailleurs, de savoir où sont nos intérêts, de nous reconnaître dans notre classe d'exploités et de nous regrouper pour construire un mouvement de grève et de lutte, dans nos lieux de travail, de formation et de vie.

06/04/2016

*Syndicat intercorporatif de Montpellier*

\*\*\*\*\*  
Le *Syndicat Intercorporatif de Montpellier*, CNT-AIT, est une organisation anarchosindicaliste autogérée, fédéraliste et internationaliste. Ses moyens sont l'action directe (grève, boycott, sabotage du bénéfice patronal...) et la solidarité. Son but déclaré est de contribuer à l'émergence d'une société communiste anarchiste.

Pour nous contacter et recevoir gratuitement deux exemplaires de notre presse :

**Syndicat Intercorporatif de Montpellier CNT-AIT - BP 41176 - 34009 Montpellier cedex 1**  
**contact@cnt-ait-montpellier.org**

<http://www.cnt-ait-montpellier.org/> - Confédération Nationale du travail : <http://www.cnt-ait-fr.org/>